

À la une

UN AN ... L'HEURE DU BILAN !

L'année dernière, à la même époque, nombre d'entre vous, nous ont accordé leur confiance en votant Cfdt-VNF lors des élections pour les CHSCT et pour le Conseil d'Administration. Le calendrier électoral, nous place à nouveau devant vous pour les scrutins du CTM, du CTU, des CTUP, des CAP et CCP. C'est l'occasion de vous dresser ici le bilan de nos actions sur les derniers mois passés.

Rémunérations et pouvoir d'achat

Notre objectif premier est d'obtenir une revalorisation des salaires par le dégel du point d'indice, une revalorisation des grilles et l'intégration des primes dans le traitement indiciaire. Ce sont des combats que nous envisageons dans la durée. Toutefois, nous avons œuvré cette année pour tenter d'améliorer l'ordinaire :

- négociation obtenue et homogénéisation public/privé d'une prime d'intérim avec l'objectif de l'étendre aux personnels d'exploitation et aux OPA ;
- défense du droit à la demande d'un acompte en cas d'imprévu ;
- interventions multiples pour contrer des retenues sur salaire disproportionnées et non concertées avec les agents concernées ;
- obtention d'une prime pour les adjoints de subdivision et la reconnaissance de leurs responsabilités ;
- signature d'un accord encadrant et permettant la rémunération des astreintes

et des heures supplémentaires pour les mainteneurs de droit privé ;

- signature d'un accord sur la revalorisation de la PTETE, la reconnaissance des missions de perceptions péages et sécurité ;
- obtention de l'engagement du DG du déplaçonnement de la PTETE en 2015, et d'une revalorisation complémentaire pour reconnaître financièrement les missions d'encadrement ;
- obtention d'un engagement de la Direction à négocier une revalorisation du dispositif PFR et de la reconnaissance des missions de perceptions péages et sécurité pour les personnels ne percevant pas la PTETE ;
- signature de l'accord de NAO 2014 donnant suite aux nombreuses revendications et propositions de la Cfdt-VNF ;
- positionnement clair préalable aux discussions sur les logements de service et sur le respect du moratoire jusqu'à décembre 2015.

Amélioration des conditions de travail

Nous nous étions engagés en siégeant aux CHSCT à tout mettre en œuvre pour améliorer le quotidien et vos conditions de travail. Nous avons commencé le travail mais il reste encore beaucoup de choses à faire, en votant pour l'équipe Cfdt-VNF nous pourrions poursuivre nos engagements :

>> suite p.2

ÉDITORIAL

PAS DE PAROLE, MAIS DES ACTES !

Dans la réalité, il ne s'agit pas de se dire syndicaliste pour faire du syndicalisme ! Il ne s'agit pas non plus de se qualifier de force de propositions pour faire des propositions ! Il ne s'agit pas de se dire responsable pour être responsable ! Et enfin, il ne s'agit pas de distiller des belles paroles pour aboutir à des actes concrets ! Nous nous rappelons des appels à la grève intersyndicale où nous défendions avec vous des moyens supplémentaires pour la voie d'eau. Nous nous rappelons que 25% du personnel ont répondu présents, convaincus par l'importance de se mobiliser et nous constatons que lorsqu'au CA il a été présenté ce jeudi 27 novembre à nouveau, un budget fragilisé, à la baisse et incertain, une seule organisation syndicale s'abstiendra en jugeant le budget plutôt satisfaisant ... De qui se moque-t-on ? Vos élus Cfdt au CA sont entrés avec la Direction de VNF dans une discussion approfondie des lignes budgétaires et des choix stratégiques 2015 lors de la séance du CA. La Cfdt, rejointe par les représentants d'une autre centrale syndicale et par un élu de France nature Environnement, a voté contre ce budget de renoncement et d'austérité. Nous sommes restés en parfaite cohérence avec nos revendications et prises de positions. Nous ne sommes pas dans la polémique gratuite mais il convient, à l'aube d'un choix important, de rétablir quelques vérités en rapport de toutes les communications diffusées. Pour notre part, restant sur un aspect concret, nous vous proposons de retrouver dans ce numéro spécial élection, le bilan de la Cfdt-VNF sur ces derniers mois et quelques indications importantes sur les prochaines étapes à venir. Mobilisez-vous le 4 décembre pour faire le choix d'un syndicat d'établissement, qui fait de vos problématiques et de vos métiers ses priorités.

Rudy Deleurence
Secrétaire général Cfdt-VNF

BON À SAVOIR

Découvrez quelques-uns de vos candidats Cfdt-VNF en vidéo. C'est l'occasion de mettre des visages sur des noms et savoir pour quelles raisons ils sont candidats.

Rendez-vous sur www.elections-vnf-cfdt.fr/vos-candidats-en-vidéos/



SOMMAIRE

Page 1 & 2 :
À la Une, Éditorial/Bon à savoir

Page 3 :
Les grands projets

Page 4 :
Élections de DP

SUPPLÉMENT
SPÉCIAL

Les Eq'Eaux *Electoraux*

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

>> suite

1. **homogénéisation des horaires variables** pour les personnels en DT et pour ceux n'en bénéficiant pas en DT ;

2. engagement à obtenir de la Direction une mise à plat de l'organisation du Siègre, de la Direction Générale et de la DRHM, direction support qui a une incidence sur le fonctionnement général de l'EPA ;

3. **nomination d'un expert indépendant** et agréé par le Ministère au siège de VNF pour analyser le mal être des personnels.

Défense des missions et de l'emploi

Les effectifs sont à la baisse et les missions ne sont pas valorisées. Nous nous

• obtention de l'équivalence au régime administration centrale pour les agents de droit public du siège.

Proximité et engagement sur le terrain

Vos élus CFDT-VNF se sont engagés à être proches de vous et de vos préoccupations. Beaucoup d'actions ont été mises en place dans ce sens :

• sur l'ensemble des DT et au siège, **répondre à toutes les sollicitations individuelles** ;

• **renforcement des sections en place** et développement d'une nouvelle section en DT NPDC avec un dépôt de liste complète ;

• **défense des intérêts collectifs** de l'ensemble des statuts lors de la négociation du projet de décret du CTU ;

• **un comité d'entreprise innovant** et des CLAS actifs là où nous sommes en responsabilité ;

• **un positionnement cohérent** de l'ensemble des sections CFDT en DT et au siège avec un lien fort pour les concertations et négociations sur le plan national. L'objectif est de renforcer notre crédibilité vis-à-vis de la Direction par **notre cohérence, une liberté de parole et une transparence** auprès du personnel ;

• **défense de l'instance des délégués du personnel** au national après consultation du personnel et afin de permettre à chacun, individuellement d'être accompagné et défendu ;

• **dépôt des listes sur l'ensemble des DT et au siège de VNF pour garantir une représentativité efficace** de l'ensemble du personnel.

Votre équipe CFDT-VNF n'a pas chômé durant ces douzes derniers mois. En votant pour nos candidats sur l'ensemble des scrutins, nous irons encore plus loin ■



Calendrier

2 décembre 2014 :

Comité d'entreprise Extraordinaire

4 décembre 2014 :

Élections

8 décembre 2014 :

Résultats des élections VNF (soir)

11 décembre 2014 :

Réunion DG/Délégués Syndicaux



attelons à la tâche pour favoriser et préserver l'emploi en renforçant les missions de VNF :

• part active dans l'intersyndicale et boycott général des instances en mai 2014 pour forcer la Direction de VNF à porter nos revendications auprès du Ministère ;

• **défense des grands projets VNF** dont le canal Seine Nord Europe ;

• **requalification des CDD successifs** cumulant des longues durées en CDI ;



Les Grands Projets d'Avenir

L'importance de voter utile !

Notre investissement sans faille pour vous défendre et faire avancer la voie d'eau a été possible par la confiance que vous nous avez accordée. Pour autant il reste encore beaucoup de travail. Votre choix à venir est important car vous désignerez vos représentants qui devront être en capacité de défendre et porter les grands projets de négociations qui vont suivre :

L'accord sur la cartographie et la répartition des emplois au sein de l'EPA :

la CFDT-VNF avait signé le protocole d'accord sur la cartographie. Nous le revendiquons et nous l'assumons. Celui-ci a apporté les garanties suivantes :

1. Le respect de l'équilibre global de 2013 entre les emplois publics et privés ;
2. La possibilité de postuler sans distinction de statut sur tous les postes, à l'exception de l'exploitation et de la maintenance exercées par des fonctionnaires de l'Etat ;
3. les garanties en termes de moyens transférés ;
4. aucune suppression de postes supplémentaires appliquée au PLF 2013 pour le futur établissement EPA-VNF ;
5. l'ouverture de négociations dès novembre 2013 sur le recrutement des OPA à VNF ayant permis leurs recrutements en 2014 ;
6. la gestion des CLD (Congés de Longues Durée) en RH, payés par l'EPA, ce qui a permis de ne pas couper le lien social avec ces agents ;

Si nous n'avions pas signé cet accord, nous n'aurions eu aucune garantie. Contrairement à ce que peuvent parfois laisser entendre certaines OS, ne pas signer ne revient pas à une victoire que l'on peut

glorifier, ne pas négocier revient à donner carte blanche à la Direction qui n'a plus compte aucun à rendre. La responsabilité du syndicat consiste à analyser si les agents ont plus à perdre qu'à gagner dans la signature d'un accord et à assumer ses responsabilités. D'ailleurs, l'ensemble des syndicats, notamment les non signataires, ont pu s'appuyer sur cet accord en le revendiquant sans cesse. Il s'agissait d'un accord triennal qui se termine en 2016. A cette échéance, nous négocierons en toute transparence avec vous les dispositions du prochain accord. Notre objectif sera, cette fois encore, de garantir la défense des intérêts de tous les agents et personnels de VNF, public et privé.



Le contrat d'objectif et de performance :

la CFDT-VNF a demandé des réunions tripartites avec le Ministère et la Direction pour être acteur du prochain COP et revendiquer des engagements fermes et des moyens adéquats, tant humains que financier, pour permettre la rédaction et la signature d'un vrai COP ambitieux et bénéfique pour VNF et son personnel ;

L'accord ARTT : la loi impose la négociation de cet accord pour les personnels de droit public avant la fin 2015. Nous veillerons à défendre l'intérêt de toutes et

tous en vous communiquant l'ensemble du dispositif proposé par la Direction et en validant avec vous, les revendications que nous porterons.

Fin du moratoire en 2015 pour les logements de services :

la CFDT-VNF a posé comme préalable aux concertations, le fait qu'il ne doive y avoir aucun impact financier pour les agents actuellement logés sous quelque régime que ce soit (NAS-US-COP). Il serait anormal qu'en plus du gel du point d'indice, les agents se voient impactés d'une dépense supplémentaire alors qu'à l'origine, le poste qui leur a été proposé, mentionnait cet avantage. De plus la CFDT-VNF souhaite mettre sur la table la question de la rémunération de l'astreinte. Actuellement celle-ci est à 150€ par semaine, ce qui semble en inadéquation eu égard aux contraintes et disponibilités requises. Nous revendiquons le doublement de cette astreinte afin de permettre de reconnaître réellement l'investissement et l'engagement des agents. Les discussions risquent d'être longues et complexes mais nous resterons engagés pour qu'il en ressorte le maximum de justice et d'avancées sociales.

Négociation de l'intéressement :

La CFDT-VNF entend défendre la mise en place d'un intéressement pour tout le personnel de l'EPA. Les négociations doivent aboutir avec le 30 juin 2015. Nous revendiquerons cette avancée logique suite à la mise de l'EPA et de la communauté de travail.

Notre équipe CFDT-VNF a, à cœur, pour les 4 années à venir, la construction et le développement d'une vraie communauté de travail. Nous sommes engagés et déterminés à défendre l'intérêt du plus grand nombre en toute transparence vis-à-vis des agents. Nous assumons nos responsabilités en étant force de propositions et en cherchant des solutions qui permettent d'avancer plutôt que de reculer. **Le 4 décembre 2014, soyez à nos côtés car c'est ensemble que nous y parviendrons !**

SUPPLÉMENT
SPÉCIAL

Les Eq'Eaux Electoraux

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Élections des délégués du personnel...

Le VERDICT et ses conséquences !

La DIRRECTE «inspection du travail» a rendu sa décision. Le scrutin pour les élections des délégués du personnel sera local et non plus national. La DIRRECTE s'est cantonnée à l'application stricte du droit sans prendre en compte les spécificités de notre établissement dont principalement la répartition des effectifs.

A ce stade, nous avons la possibilité de faire un recours sur la décision de la DIRRECTE dans un délai de deux mois, soit avant le 31 décembre 2014.

Lors d'une assemblée générale au siège,



les collègues présents se sont exprimés à la quasi-unanimité en faveur du recours (même si les chances d'aboutir semblent faibles si l'on s'arrête au strict respect du droit). Suite à la pétition et à l'AG, la CFDT-VNF a refusé de signer le protocole d'accord électoral présenté par la

Direction le 24 novembre 2014 qui incluait le nouveau dispositif. Pour autant, nous avons été surpris de constater (contrairement à nos estimations) que sur l'ensemble des DT, il était prévu d'attribuer deux sièges titulaires et deux sièges suppléants (sauf sur la DT de Strasbourg où il n'en est prévu qu'un seul).

La Direction nous a informés qu'elle avait pris en compte, pour déterminer le nombre de siège, la moyenne des effectifs présents sur l'année, incluant les saisonniers et les CDD de courte durée. Ce calcul a permis de dépasser dans la plupart des cas le seuil de 25 salariés ouvrant droit à un second siège.

Si cela peut paraître un point positif en terme de représentation, cela devient cocasse quand il est affiché par exemple 30 ETP, là où en réalité il n'y aura que 17 salariés éligibles et votants qu'il faudra répartir dans deux collèges distincts (collège niveau 1/2/3 et collège de niveau 4 à 10).

Faute de protocole d'accord électoral signé, la Direction devra arbitrer, sur l'organisation de ces élections qu'elle prévoit semble-t-il le 20 janvier 2015 pour le premier tour et le 5 février pour le second tour éventuel.

La CFDT-VNF est en ordre de marche pour assurer le maximum de candidats dans l'ensemble des DT.

Parallèlement, la CFDT-VNF déposera un recours en procédure de fond pour respecter le délai imposé du 31 décembre. Suite à ces élections, nous poursuivrons notre démarche si la carence de représentation est confirmée.

Dans le cas contraire, il paraîtra difficile de poursuivre dans la voie du recours même si sur le fond, celui-ci paraît justifié et que nous n'aurons aucune garantie immédiate d'un bon fonctionnement de ces instances locales dans le temps.

FAITES AVANCER
LA VOIE D'EAU !



LE 4 DÉCEMBRE 2014 VOTEZ CFDT !

Procédures de vote,
Téléchargez le guide

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

4 DÉCEMBRE 2014

COMMENT VOTER ?!



Télécharger le guide